

1. PRÉSENTATION

Le Plan d'investissement couvre une période de dix ans. La mise en œuvre du programme décennal nécessitera des investissements de l'ordre de 91,761 milliards de FCFA en francs constants (les chiffres qui suivent seront quelque peu ajustés pour tenir compte des avis formulés par les conseils interministériels qui se sont penchés sur le Plan d'Action et le Plan d'Investissement. Il s'agit essentiellement d'avis portant sur des besoins d'harmonisation des données du PRODEJ avec celles issues de certains départements). Les investissements sont répartis entre 12 volets :

Volet 1 : Ressources humaines

Le volet Ressources humaines couvre 12,3% du coût estimatif total, soit 11,318 milliards de FCFA. Ces ressources seront destinées à la satisfaction des besoins suivants :

- Le recrutement du personnel : 300 Magistrats, 500 Greffiers, 300 Surveillants de prison, 100 Éducateurs sociaux et Techniciens d'apprentissage, 3 Commissaires, 5 Inspecteurs et 12 Sous-officiers pour le Laboratoire de Police scientifique, 300 Secrétaires des Greffes et Parquets, 100 Secrétaires, 150 plantons, 160 chauffeurs et 120 gardiens.
- La facilitation de l'installation des nouveaux professionnels du droit sous forme de crédits de démarrage.

Volet 2 : Formation

2 % des ressources seront allouées au volet formation, soit 1,743 milliard de FCFA qui serviront à assurer :
s ressources seront allouées au volet formation, soit 1,743 milliard de FCFA qui serviront à assurer :

- La formation des formateurs ; la formation des magistrats et des auxiliaires de Justice en informatique et bureautique (en 10 ans, près de 1600 personnes seraient formées en informatique et bureautique) ; la formation destinée aux organisations de défense des

droits humains ; la formation et la sensibilisation des agents de l'ordre et de la répression ; la formation et la sensibilisation des autorités, des jeunes et des agents de santé sur les violences faites aux femmes ; la formation des agents des services pénitentiaires ; la formation en relations publiques du personnel recruté pour les Bureaux d'accueil et d'orientation dans les juridictions ; la formation de journalistes aux techniques d'investigation ; et la formation continue des acteurs de la Justice. De plus, une étude d'évaluation des besoins relatifs au renforcement du programme de l'Institut National de Formation Judiciaire en matière d'éthique et de déontologie sera menée et des mesures appropriées seront prises en fonction de ses conclusions.

Volet 3 : Documentation

Le volet documentation mettra en valeur 3,4% du coût estimatif total, soit 3,210 milliards de FCFA. Cette somme sera investie dans deux grands projets :

- la mise sur pied, le développement et l'exploitation d'un Centre National de Documentation Juridique et Judiciaire (CNDJJ) ; et
- le développement des bibliothèques dans les juridictions.

Volet 4 : Législation

149 millions de FCFA seront consacrés aux activités relatives à la législation :

- Études (étude sur les mécanismes de réparation par l'État en cas de détention injustifiée et anormalement prolongée, étude sur la conciliation à faire entre la présomption d'innocence, le respect de l'instruction et le droit à l'information du public, études sur le lévirat et le veuvage);
- Expertises ponctuelles, et initiatives spéciales d'information et d'éducation au niveau des législateurs
- Frais de fonctionnement du Comité scientifique

Volet 5 : Droits de la personne

La part allouée au volet Droits de la personne sera de 5,188 milliards de FCFA, soit 5,6% du budget estimatif total. Ces fonds serviraient à ce qui suit :

- l'appui technique et financier des organisations de défense des droits;
- l'appui à l'institution de l'enseignement des droits humains dans les établissements scolaires;
- la vulgarisation en langues nationales des textes sur les droits de la personne;
- l'élaboration du répertoire des ONG et associations de défense des droits humains;
 - l'appui aux organisations de défense des droits des femmes, des enfants et des personnes handicapées ;
 - l'éducation et la réinsertion des détenus;
 - le renforcement des capacités du Centre de détention, de réinsertion et de rééducation pour femmes et mineurs de Bollé;
 - le renforcement des capacités des pénitenciers agricoles ;
 - l'appui aux centres d'écoute et aux femmes démunies et violentées;

Volet 6 : Lutte contre la corruption

2,344 milliards de FCFA seront investis dans la lutte contre la corruption. Il s'agit de 2,5% du coût estimatif total du programme. Ces ressources seront destinées principalement au financement des activités suivantes :

- l'appui aux structures de contrôle;
- la création d'un Observatoire national de lutte contre la corruption (ONLC);
- des études et des consultations nationales suivant les besoins.

Volet 7 : Information-Éducation-Communication (IEC)

1,5% du budget estimatif total, soit 1,433 milliards de FCFA, seront destinés au volet IEC pour :

- une campagne de communication sur les bureaux d'accueil et d'orientation;
- l'appui technique et financier au réseau de chroniqueurs de Justice;
- la vulgarisation des textes fondamentaux;
- la sensibilisation et l'éducation sur les droits;
- l'appui institutionnel aux structures d'éducation civique;
- la formation continue sur l'évolution de la réforme.

Volet 8 : Infrastructures

Avec 23,358 milliards de FCFA, ce volet absorbera 25,4% du coût estimatif total du programme décennal. Les ressources serviront essentiellement à construire de nouvelles infrastructures et à réhabiliter des infrastructures existantes (Palais de Justice, prisons, Services Centraux).

Volet 9 : Logistique

8% des ressources, soit 7,212 milliards de FCFA seront investis dans ce volet. L'investissement consistera à doter les services centraux et les juridictions en moyens logistiques.

Volet 10 : Équipement

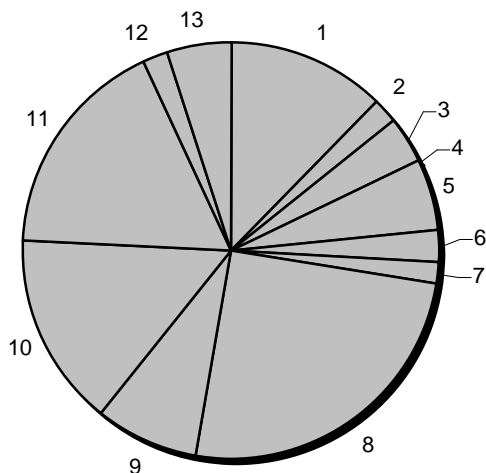
Pour combler les besoins en équipement adéquat des services centraux et des juridictions, 14,9 % du budget estimatif total, soit 13, 746 milliards de FCFA seront mis à profit. Ils serviront à acquérir l'équipement requis dont un réseau informatique national pour la justice et un Casier judiciaire informatisé et centralisé.

Volet 11 : Budget

17,3% du budget d'investissement, soit 15, 876 milliards de FCFA seront alloués au volet budget. Cette somme sera affectée à l'amélioration des conditions salariales des magistrats et du personnel auxiliaire.

Volet 12 : UC-PRODEJ

Il est prévu que 2% des ressources servent à assurer le fonctionnement de l'Unité de Coordination du PRODEJ (UC-PRODEJ). Ainsi, un montant de 1,840 milliards de FCFA permettra de couvrir l'ensemble des besoins de l'Unité pour une période de 10 ans.



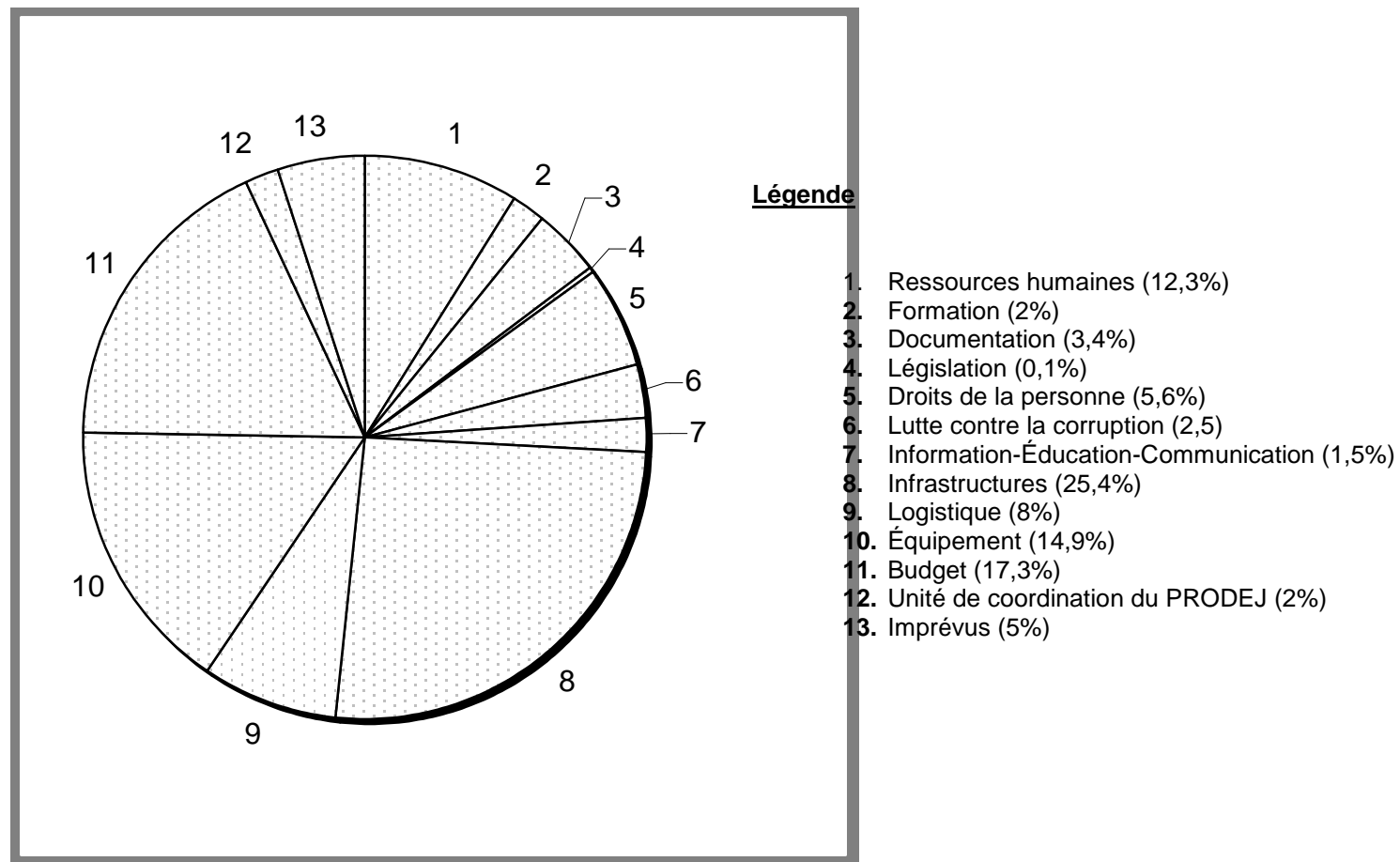
Graphique 1 : Répartition de l'investissement par volet

Les 11 premiers volets correspondent à ceux définis dans le Plan d'Action Décennal (Section II). Le 12^{ème} volet est relatif à la structure de coordination de la mise en œuvre du Plan d'Action dont le détail des articulations se trouve dans la Stratégie de mise en œuvre du programme de réforme (Section III du présent document). Le *Tableau 10* situé à la page suivante donne une vue consolidée des investissements par volet et par année.

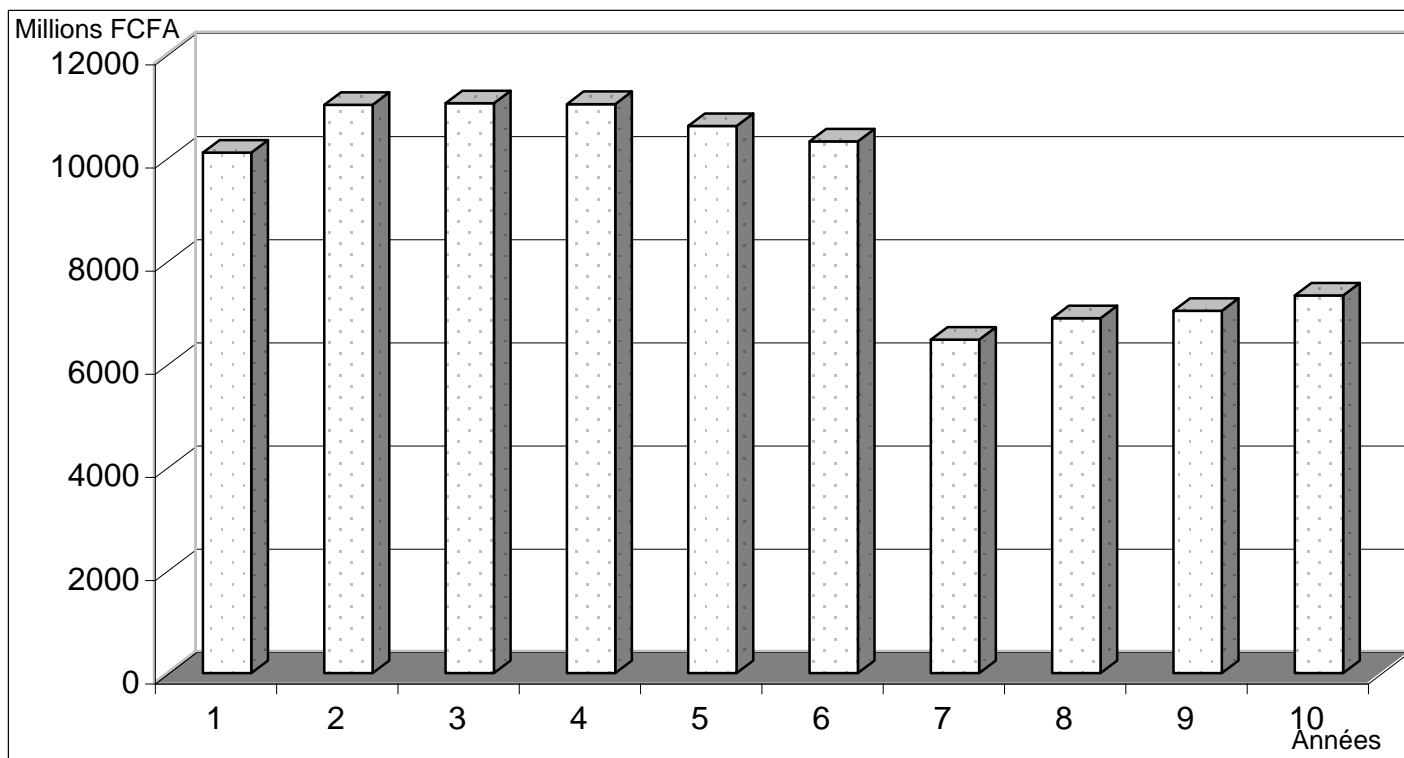
Tableau 10 : **PLAN D'INVESTISSEMENT du PRODEJ**
TOTAL DES COÛTS ESTIMATIFS PAR VOLET
 (En millions de FCFA)

VOLETS	AN I	AN II	AN III	AN IV	AN V	AN VI	AN VII	AN VIII	AN IX	AN X	TOTAL Par volet
Dotation en ressources humaines	272	461	652,6	844,2	1035,8	1227,4	1419	1610,6	1802,2	1994	11 318
Formation du personnel	25	330	280	260	230	160	150	150	130	0	1743
Documentation	460	350	300	300	300	300	300	300	300	300	3210
Législation	29	20	20	20	20	20	20	0	0	0	149
Droits de l'Homme	541	533	518	518	518	518	518	518	518	488	5188
Lutte contre la corruption	253	250	230	230	230	230	230	230	230	230	2343
Information – Éducation Communication	143	160	140	140	140	140	140	140	140	150	1433
Infrastructures	3130	3524	3410	3105	2441	1925	1471	1577	1326	1449	23 358
Logistique	1202	1202	1202	1202	1202	1202	0	0	0	0	7212
Équipement	2291	2291	2291	2291	2291	2291	0	0	0	0	13 746
Budget	1084	1188	1296	1404	1512	1620	1728	1836	2052	2160	15 880
Unité de coordination du PRODEJ	180	180	180	190	180	180	180	190	180	200	1840
SOUS - TOTAL	9610	10489	10520	10504	10100	9813	6156	6552	6678	6971	87 392
Imprévus (5%)	480	524	526	525	505	491	308	328	344	348	4369
TOTAL GÉNÉRAL par année	10086	11013	11046	11029	10605	10304	6464	6880	7022	7319	91 761

Graphique 1 : Répartition de l'investissement par volet



Graphique 2 : Répartition de l'investissement par année



PLAN D'INVESTISSEMENT du PRODEJ - COÛTS ESTIMATIFS (en millions de FCFA)											
DOCUMENTATION											
RUBRIQUES	AN I	AN II	AN III	AN IV	AN V	AN VI	AN VII	AN VIII	AN IX	AN X	TOTAL
Fonctionnement du CNDJJ ¹⁵	300	100	100	100	100	100	100	100	100	100	1200
Ressources financières de développement du CNDJJ ¹⁶		100	50	50	50	50	50	50	50	50	500
Ressources financières de développement des bibliothèques ¹⁷	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	1500
Total Volet Documentation	460	350	300	300	300	300	300	300	300	300	3210

PLAN D'INVESTISSEMENT du PRODEJ - COÛTS ESTIMATIFS (en millions de FCFA)											
LÉGISLATION											
RUBRIQUES	AN I	AN II	AN III	AN IV	AN V	AN VI	AN VII	AN VIII	AN IX	AN X	TOTAL
Étude les mécanismes de réparation par l'État en cas de détention injustifiée et anormalement prolongée ¹⁸	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
Étude sur la conciliation à faire entre la présomption d'innocence, le respect de l'instruction et le droit à l'information du public ¹⁹	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
Études sur le lévirat et le veuvage ²⁰	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
Ressources financières de facilitation du suivi et de l'animation des activités relatives à la Législation – Comité scientifique ²²	20	20	20	20	20	20	20	0	0	0	140
Total Volet Législation	29	20	20	20	20	20	20	0	0	0	149

PLAN D'INVESTISSEMENT du PRODEJ - COÛTS ESTIMATIFS (en millions de FCFA)											
INFORMATION – ÉDUCATION - COMMUNICATION											
RUBRIQUES	AN I	AN II	AN III	AN IV	AN V	AN VI	AN VII	AN VIII	AN IX	AN X	TOTAL
Ressources financières de vulgarisation des textes fondamentaux ⁴⁶	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	600
Ressources financières de sensibilisation et d'éducation sur les droits ⁴⁷	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	300
Ressources financières d'appui aux activités ponctuelles des femmes communicatrices ⁴⁸	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	250
Information continue sur l'évolution de la réforme ⁴⁹	10	10	10	10	10	10	10	10	10	20	110
Total Volet IEC	143	160	140	140	140	140	140	140	140	150	1433

PLAN D'INVESTISSEMENT du PRODEJ - COÛTS ESTIMATIFS (en millions de FCFA)											
INFRASTRUCTURES											
RUBRIQUES	AN I	AN II	AN III	AN IV	AN V	AN VI	AN VII	AN VIII	AN IX	AN X	TOTAL
Dotation des Directions et Services des Services Centraux en infrastructures adéquates ⁵⁰	3130	3524	3410	3105	2441	1925	1471	1577	1326	1449	23358
Dotation des Cours, des Tribunaux, des Maisons d'arrêt, des Centres d'accueil et du Laboratoire de Police Scientifique en infrastructures ⁵¹											
Total Volet Infrastructures	3130	3524	3410	3105	2441	1925	1471	1577	1326	1449	23 358

PLAN D'INVESTISSEMENT du PRODEJ - COÛTS ESTIMATIFS (en millions de FCFA)											
LOGISTIQUE											
RUBRIQUES	AN I	AN II	AN III	AN IV	AN V	AN VI	AN VII	AN VIII	AN IX	AN X	TOTAL
Dotation des Directions et Services des Services Centraux et des juridictions de moyens logistiques adéquats ⁵²	1202	1202	1202	1202	1202	1202	0	0	0	0	7212
Total Volet Logistique	1202	1202	1202	1202	1202	1202	0	0	0	0	7212

PLAN D'INVESTISSEMENT du PRODEJ - COÛTS ESTIMATIFS (en millions de FCFA)											
ÉQUIPEMENT											
RUBRIQUES	AN I	AN II	AN III	AN IV	AN V	AN VI	AN VII	AN VIII	AN IX	AN X	TOTAL
Dotation des Services et Juridictions en équipement adéquat ⁵³	2291	2291	2291	2291	2291	2291	0	0	0	0	13 746
Total Équipement	2291	2291	2291	2291	2291	2291	0	0	0	0	13 746

PLAN D'INVESTISSEMENT du PRODEJ - COÛTS ESTIMATIFS (en millions de FCFA)											
BUDGET											
RUBRIQUES	AN I	AN II	AN III	AN IV	AN V	AN VI	AN VII	AN VIII	AN IX	AN X	TOTAL
Augmentation du niveau salarial des magistrats et du personnel auxil. ⁵⁴	1080	1188	1296	1404	1512	1620	1728	1836	2052	2160	15 876
Étude sur la création d'un compte spécial d'affectation	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Étude sur la prise en charge des honoraires des avocats et des huissiers en cas d'assistance judiciaire	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Total Volet BUDGET	1084	1188	1296	1404	1512	1620	1728	1836	2052	2160	15 880

PLAN D'INVESTISSEMENT du PRODEJ - COÛTS ESTIMATIFS (en millions de FCFA)											
UNITÉ DE COORDINATION DU PRODEJ (UC-PRODEJ)											
RUBRIQUES	AN I	AN II	AN III	AN IV	AN V	AN VI	AN VII	AN VIII	AN IX	AN X	TOTAL
Budget de fonctionnement ⁵⁵	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170	1700
Ressources financières de réserve ⁵⁶	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	100
Évaluations triennales ⁵⁷	0	0	0	10	0	0	0	10	0	0	20
Évaluation finale ⁵⁸	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20	20
Total UC-PRODEJ	180	180	180	190	180	180	180	190	180	200	1840

NOTES EXPLICATIVES

VOLET DOTATION EN RESSOURCES HUMAINES**RESSOURCES HUMAINES**¹ *Études d'évaluation des besoins en personnel*

- Honoraires d'un expert pour des travaux ponctuels d'affinement de l'évaluation des besoins en personnel

² *Recrutement du personnel (Voir Annexe F pour les détails)*

- Magistrats :
30/an --- 300 en 10 ans
- Greffiers :
50/an --- 500 en 10 ans
- Surveillants de prison
10/an --- 100 en 10 ans
- Éducateurs sociaux et Techniciens d'apprentissage
100 10 ans
- Laboratoire National de Police Scientifique
3 commissaires, 5 inspecteurs et 12 sous-officiers
- Secrétaires des Greffes et Parquets :
30/an --- 300 en 10 ans
- Secrétaires
100 secrétaires en 10 ans à raison de 10 par an
- Plantons
150 plantons en 10 ans à raison de 15 par an
- Chauffeurs
160 chauffeurs en 10 ans à raison de 16 par an
- Gardiens
120 gardiens en 10 ans à raison de 12 par an

N.B. : Les besoins en personnel de la Justice Militaire seront identifiés en synergie avec le Ministère des Forces Armées et des Anciens Combattants et seront pris en compte lors de la préparation du premier programme triennal.

Ressources financières spéciales de crédit aux professions libérales

Il existe des besoins évidents concernant la dotation de l'appareil judiciaire en ressources humaines au niveau des avocats, des notaires, des huissiers et des commissaires priseurs. *Les ressources financières spéciales de crédit aux professions libérales* seront destinées à faciliter l'installation des nouveaux professionnels du droit en leur donnant accès aux ressources de base nécessaires au démarrage, sous forme de crédit. L'administration du volet Ressources financières pourrait être déléguée à un établissement bancaire de la place.

Les échanges avec les divers ordres (avocats, notaires, huissiers et commissaires priseurs) sur l'estimation des coûts moyens ont révélé que les charges de base pour l'installation adéquate dans les professions concernées sont de l'ordre de 5 millions de FCFA par professionnel (Mobilier, équipement informatique, 6 mois initiaux de loyer, documentation, imprévus).

VOLET FORMATION DU PERSONNEL

Base d'estimation des coûts de formation :

- Taux d'honoraires moyen des formateurs : 100 000 FCFA par jour
- Nombre moyen de formateurs par session : 2 formateurs
- Durée moyenne des prestations des formateurs : 14 jours (10 jours de préparation et 4 jours de session)
- Nombre moyen de session par composante : 4 sessions par an
- Nombre moyen de personnes par session : 50 personnes
- Documents (nombre moyen de pages) : 100 pages/personne
- Coût moyen de reproduction : 60 FCFA la page
- Facilités (espace et divers) : 400 000 F/ session
- Coût moyen de la restauration par session : 5000 FCFA par personne
- Marge moyenne d'imprévu par session : 500 000 FCFA

Donc, le coût moyen d'une session de 50 personnes est de 5 000 000 FCFA

L'ampleur change en fonction de la taille des structures et corps cibles.

³ *Étude d'évaluation des besoins en formation du personnel*

- Honoraires d'experts;

⁴ *Formation des formateurs*

- Honoraires des formateurs; Facilités (espace, outils) ; Reproduction de documents); Frais divers (restauration).

⁵ *Formation des magistrats et des auxiliaires de Justice en informatique et bureautique*

- Coût moyen de formation en bureautique : 125 000 FCFA par personne pour 50 heures de formation (Honoraires des formateurs, documentation, frais d'occupation des laboratoires, amortissement de l'équipement informatique). Chaque personne devrait bénéficier d'une moyenne de 100 heures de formation, soit une participation à deux séminaires (le premier sur les connaissances de base et le second sur l'acquisition de connaissances plus avancées). En 10 ans, près de 1600 personnes seraient formées.

- ⁶ *Formation destinée aux organisations de défense des droits de la personne*
- Honoraires des formateurs; Facilités (espace, outils) ; Reproduction de documents); Frais divers (restauration, etc).
- ⁷ *Formation et sensibilisation des agents de l'ordre et de la répression*
- Honoraires des formateurs; Facilités (espace, outils) ; Reproduction de documents); Frais divers (restauration, etc).
- ⁸ *Formation et sensibilisation des autorités, des jeunes et des agents de santé sur les violences faites aux femmes*
- Honoraires des formateurs; Facilités (espace, outils) ; Reproduction de documents); Frais divers (restauration, etc).
- ⁹ *Formation des agents des services pénitentiaires*
- Honoraires des formateurs; Facilités (espace, outils) ; Reproduction de documents); Frais divers (restauration, etc).
- ¹⁰ *Étude d'évaluation des besoins relatifs au renforcement du programme de l'Institut National de Formation Judiciaire en matière d'éthique et de déontologie*
- Honoraires d'un expert pour l'évaluation des besoins
- ¹¹ *Formation en relations publiques du personnel recruté pour les Bureaux d'accueil et d'orientation*
- Honoraires des formateurs; Facilités (espace, outils); Frais divers
- ¹² *Formation de journalistes aux techniques d'investigation*
- Honoraires des formateurs; Facilités (espace, outils); Frais divers
- ¹³ *Formation continue des acteurs de la Justice*
- Honoraires des formateurs; Facilités (espace, outils); Frais divers.

VOLET DOCUMENTATION

- ¹⁴ *Étude de faisabilité sur le Centre national de documentation juridique et judiciaire (CNDJJ) – Étude incluant l'identification des besoins relatifs aux bibliothèques des juridictions*
- Honoraires d'experts en systèmes de gestion de l'information
- ¹⁵ *Fonctionnement du CNDJJ*
- Ressources humaines (Salaires et charges sociales définis par le Comité d'orientation et de suivi sur la base des barèmes en vigueur) (760 000 000 FCFA)
 - 1 Directeur
 - 3 responsables sectoriels

- 3 autres responsables
- Personnel de soutien
- Bureautique et fournitures de bureau : (200 000 000 FCFA)
- Logistique : 2 véhicules et 1 moto (30 000 000 FCFA).
- Equipement informatique : serveurs, ordinateurs, scanners, logiciels, classeurs, etc. (100 000 000 FCFA)
- Entretien et autres frais de fonctionnement (30 000 000 FCFA)

- ¹⁶ *Ressources financières pour le développement du CNDJJ*
- Ressources destinées à financer le plan de développement du CNDJJ

- ¹⁷ *Ressources financières pour le développement des bibliothèques*
- Base d'estimation des coûts :
- 9 bibliothèques régionales (8 régions + District de Bamako) ;
 - 75 points de ressources documentaires (Tribunaux de 1^{ère} instance, Tribunaux administratifs, Tribunaux de commerce, Tribunaux pour enfants) ;
 - Coût moyen de dotation pour les bibliothèques régionales : 50 millions FCFA par bibliothèque.
 - Coût moyen de dotation des tribunaux en ressources documentaires : 10 millions de FCFA par juridiction
 - Acquisition d'ouvrages
 - Salaires des bibliothécaires
 - Mobilier (classeurs, tables, chaises, etc.)
 - Ordinateurs pour accès aux ressources d'informations numérisées
 - Ressources de développement et de mise à jour des collections

VOLET LÉGISLATION

- ¹⁸ *Étude des mécanismes de réparation par l'État en cas de détention injustifiée et anormalement prolongée*
- Honoraires d'un expert
- ¹⁹ *Étude sur la conciliation à faire entre la présomption d'innocence, le respect de l'instruction et le droit à l'information du public*
- Honoraires d'un expert
- ²⁰ *Études sur le lévirat, le veuvage et le sororat*
- Honoraires d'un expert
- ²² *Ressources financières de facilitation du suivi et de l'animation des activités relatives à la Législation -*
- Frais de fonctionnement du Comité scientifique : expertises, ponctuelles, initiatives spéciales de persuasion, d'information et

d'éducation au niveau des législateurs, reprographie, dotation d'un secrétariat permanent, équipement, etc.)

VOLET DROITS DE LA PERSONNE

²³ *Ressources financières pour l'appui technique et financier des organisations de défense des droits de la personne (droits des femmes, des enfants et des personnes handicapées non inclus)*

- Assistance technique ponctuelle ; financement de projets des organisations cibles relativement aux activités portant sur l'animation, la vulgarisation des textes sur les droits de la personne, l'organisation de caravanes juridiques, la vulgarisation des droits de la personne et l'information des populations sur les droits.

²⁴ *Ressources financières pour l'appui à l'institution de l'enseignement des droits humains dans les établissements scolaires*

- Expertise pour l'élaboration de manuels (manuel de l'élève et manuel de l'enseignant)
- Production des manuels
- Acquisition et fourniture des manuels aux enseignants

²⁵ *Ressources financières pour la vulgarisation en langues nationales des textes sur les droits de la personne*

- Honoraires des traducteurs (5000 pages par an à raison de 5000 FCFA la page x 10 ans = 250 000 000 FCFA pour 50 000 pages)
- Production et reproduction de textes (20 000 000 par an x 10 ans = 200 000 000 FCFA)
- Diffusion des textes auprès des organisations de promotion des droits (3 millions par an x 10 ans = 30 000 000 FCFA)
- Ressources pour satisfaction de besoins essentiels non prévus (5 millions par an x 10 ans = 50 000 000 FCFA)

²⁶ *Élaboration du répertoire des ONG et associations de défense des droits humains*

- Honoraires d'un expert
- Composition et reproduction du répertoire
- Ressources pour les mises à jour périodiques

²⁷ *Ressources de facilitation du travail de concertation et de synergie entre les intervenants*

- Activités de « réseautage » (networking) : rencontres thématiques, réunions, événements spéciaux, expertises ponctuelles, etc

²⁸ *Ressources financières pour l'appui aux organisations de défense des droits des femmes (femmes démunies et violentées non incluses)*

- Financement de projets des organisations cibles

²⁹ *Ressources financières pour l'appui aux organisations de défense des droits des enfants*

- Financement de projets des organisations cibles

³⁰ *Ressources financières pour l'appui aux organisations de défense des droits des personnes handicapées*

- Financement de projets des organisations cibles

³¹ *Étude sur la situation carcérale au Mali*

- Honoraires d'un expert

³² *Ressources financières pour l'éducation et la réinsertion des détenus*

- Expertises ponctuelles
- Mise en œuvre de programmes
- Ressources pour la satisfaction de besoins essentiels non prévus

³³ *Renforcement des capacités du Centre de détention, de réinsertion et de rééducation pour femmes et mineurs de Bollé*

- Expertises ponctuelles
- Ressources allouées à l'amélioration de la performance (l'étude sur la situation carcérale au mali devrait fournir des indications sur les besoins réels et précis à satisfaire dans ce domaine)

³⁴ *Renforcement des capacités des pénitenciers agricoles*

- Expertises ponctuelles
- Ressources allouées à l'amélioration de la performance (l'étude sur la situation carcérale au mali devrait fournir des indications sur les besoins réels et précis à satisfaire dans ce domaine)

³⁵ *Ressources financières pour l'appui aux centres d'écoute et aux femmes démunies et violentées*

- Expertises ponctuelles
- Ressources allouées à l'amélioration de la performance (l'étude sur la situation carcérale au mali devrait fournir des indications sur les besoins réels et précis à satisfaire dans ce domaine)

³⁶ *Consultation sur la peine de mort*

- Expertises ponctuelles
- Frais divers liés au processus consultatif

VOLET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- ³⁷ *Étude d'évaluation des besoins en renforcement des capacités des services techniques et des structures de contrôle*
- Honoraires d'experts
- ³⁸ *Ressources financières pour l'appui aux structures de contrôle*
- Assistance technique
 - Financement de projets issus de l'étude d'évaluation des besoins en renforcement des capacités
- ³⁹ *Étude de faisabilité portant sur la création d'un Observatoire national de lutte contre la corruption (ONLC)*
- Honoraires d'un expert
- ⁴⁰ *Fonctionnement et activités de l'ONLC*
- Budget de fonctionnement (ressources humaines, équipement, matériel, etc.)
 - Budget des opérations
- ⁴¹ *Étude sur l'allocation des ressources financières (réaffectation de certaines taxes et amendes) pour la lutte contre la corruption*
- Honoraires d'un expert
- ⁴² *Consultation nationale pour l'élaboration et l'adoption des principes constitutifs de la politique d'éthique et de déontologie*
- Communication et de coordination
 - Reproduction de la documentation

VOLET INFORMATION – ÉDUCATION - COMMUNICATION

- ⁴³ *Étude sur l'identification des besoins de l'appareil judiciaire en matière d'accueil et d'orientation*
- Honoraires d'un expert
- ⁴⁴ *Campagne de communication sur les bureaux d'accueil et d'orientation*
- Allocations aux média associés
 - Expertise de conception et de production des contenus
- ⁴⁵ *Ressources financières pour l'appui technique et financier au réseau de chroniqueurs de Justice*
- Expertises ponctuelles
 - Financement de projets

- ⁴⁶ *Ressources financières pour la vulgarisation des textes fondamentaux*
- Honoraires des communicateurs
 - Autres coûts

- ⁴⁷ *Ressources financières pour la sensibilisation et l'éducation sur les droits*
- Matériel pédagogique
 - Honoraires d'experts
 - Financement de projets de communication sociale

- ⁴⁸ *Ressources financières pour l'appui institutionnel aux structures d'éducation civique*
- Financement des projets des structures cibles

- ⁴⁹ *Information continue sur l'évolution de la réforme*
- Paiement d'encarts et d'annonces dans les média
 - Expertises ponctuelles en communication

VOLET INFRASTRUCTURES

- ⁵⁰ *Dotation des Directions et Services des Services Centraux en infrastructures adéquates*
- Construction de nouvelles infrastructures et réhabilitation d'infrastructures existantes (Voir Annexe A pour les détails)
- ⁵¹ *Dotation des Cours, des Tribunaux, des Maisons d'arrêt, des Centres d'accueil et du Laboratoire de Police Scientifique en infrastructures*
- Construction de nouvelles infrastructures et réhabilitation d'infrastructures existantes (Voir Annexe A pour les détails)

VOLET LOGISTIQUE

- ⁵² *Dotation des Directions et Services des Services Centraux et des juridictions de moyens logistiques adéquats*
- Acquisition du matériel requis (Voir Annexe B pour les détails). Le matériel logistique serait amorti en 5 ans (Voir Tableau d'amortissement à l'Annexe D).

VOLET ÉQUIPEMENT⁵³ *Dotation des Services et Juridictions en équipement adéquat*

- Acquisition du matériel requis (Voir *Annexe C* pour les détails). L'équipement serait amorti en 5 ans (Voir Tableau d'amortissement en *Annexe D*)

VOLET BUDGET⁵⁴ *Relèvement du niveau salarial des magistrats*

- Si l'on tient compte de l'hypothèse que des revendications salariales d'un ordre moyen de 500 000 FCFA par mois du Syndicat Autonome de la Magistrature sont satisfaites. Voir l'*Annexe E* pour les projections y ayant trait.

UC-PRODEJ⁵⁵ *Budget de fonctionnement (1700 millions de FCFA)*

- Salaires et avantages sociaux (définis par le Comité d'orientation et de suivi en fonction des barèmes en vigueur sur le marché)
 - Directeur général
 - Chef de l'Unité Administrative et financière
 - Chargés de projets
 - Comptable
 - Personnel de soutien
- Loyer, eau, électricité, téléphone, etc.
- Logistique : 2 véhicules, 1 moto

- Équipement : ordinateurs, photocopieuse, fax, etc.
- Matériel de bureau

⁵⁶ *Ressources financières de réserve (50 millions FCFA)*

- Ressources pour satisfaction de besoins non prévus suggérés par l'approche itérative de gestion

⁵⁷ *Évaluations triennales*

- Honoraires d'experts

⁵⁸ *Évaluation finale*

- Honoraires d'experts

ANNEXES